

Réseau Lexicologie, terminologie, traduction

Association internationale sans but lucratif

c/o Centre de recherche en linguistique appliquée TERMISTI
Institut supérieur de traducteurs et interprètes - Haute École de Bruxelles
34, rue Joseph Hazard – B-1180 Bruxelles – Belgique
contact@reseau-ltt.net
Téléphone : + 32.2.340.12.87
Télécopie : +32.2.346.21.34
N° d'entreprise : 841.715.025



Chambéry, le 6 janvier 2017

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du vendredi 3 février 2017 qui se tiendra à 14 h au Laboratoire LDI (Université Paris 13 – Campus Villetaneuse – 99, avenue Jean-Baptiste Clément – 93430 Villetaneuse – France).

ORDRE DU JOUR

Le Président propose l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du projet de procès-verbal de l'AG du mardi 17 mai 2016
2. Rapport du président pour l'exercice social 2016
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice social 2016, après rapport du trésorier et des commissaires aux comptes. Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017.
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs
6. Renouvellement éventuel du conseil d'administration (art. 29 des statuts)
7. Élection éventuelle du Bureau (art. 32 des statuts)
8. Fixation de la cotisation 2017
9. Projets en cours : bourses doctorales LTT, actes de Strasbourg et de Dakar, site internet.
10. Nouveaux projets
11. Approbation du budget pour l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017
12. Choix de la date et du lieu de l'assemblée générale 2018 (art. 21)
13. Divers

Toute demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour devra être adressée avant le 1^{er} février 2017 avec demande d'accusé de réception à l'adresse contact@reseau-ltt.net

Pour mémoire : « L'assemblée générale se compose de tous les membres. Seuls les membres effectifs ont droit de vote ; ils disposent d'une voix. Chaque membre effectif est représenté par une personne physique, appelée délégué. Chaque délégué pourra disposer d'un suppléant nommé aussi par le membre. » (extrait de l'article 16 des statuts)

Le Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized star or asterisk shape with several intersecting lines.

Mathieu Mangeot-Nagata